



Réunion du Conseil d'établissement

10 octobre 2023 – 18h30

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée

18h40

2. Désignation d'un secrétaire d'assemblée

Marie-Philippe Neault se propose.

Christian Côté seconde.

3. Vérification du quorum

MEMBRES DU PERSONNEL : Mireille Langlois (directrice), Isabelle Gélinas (technicienne du service de garde), Vanessa Houle (technicienne en éducation spécialisée), Marie-Philippe Neault (enseignante)

MEMBRES PARENTS : Mathilde Côté (parent substitut), Renaud Clément (parent), Karim Roukoz (parent), Christian Côté (parent)

MEMBRES ABSENTS : Mouna Andraos (parent), Amina Boumghar (parent), Nathalie Petit (enseignante), Marjorie Bouffard (Psychoéducatrice)

4. Lecture et adoption de l'ordre du jour *

Renaud propose de discuter du service traiteur au Varia.

Isabelle Gélinas propose.

Mathilde Côté seconde.

5. Présentation des membres du CÉ 2023-2024

Un bref tour de table nous permet de mieux nous connaître.

6. Élection à la présidence du Conseil d'établissement et de la vice-présidence pour 2023-2024

Mouna Andraos et Amina Boumghar ne se sont pas manifestées comme désirant être présidentes.

Christian Côté se propose comme président du CÉ et est élu à l'unanimité.

Renaud Clément se propose comme vice-président du CÉ et est élu à l'unanimité.

7. Lecture et adoption du procès-verbal de la rencontre du 6 juin 2023 *

Marie-Philippe Neault propose l'adoption du PV du 6 juin 2023.

Christian Côté seconde.

8. Suivi aux procès-verbaux s'il y a lieu

Aucun suivi n'est nécessaire.

***Adopter** une proposition, un projet, un document signifie qu'on peut le modifier, l'amender ou le recevoir tel qu'il a été soumis initialement.

***Approuver** une proposition veut dire donner son accord. Si le conseil exprime des réserves, il ne peut modifier une proposition. Celle-ci doit alors être revue et soumise de nouveau au conseil d'établissement.



École La Mennais

6521, rue Saint-Denis, Montréal (Québec) H2S 2S1

Téléphone : (514) 596-5288

<http://la-mennais.csdm.ca>

9. Période réservée au public (5-10 minutes)

Cette période n'est pas utilisée par le public.

10. Parole à la Fondation de l'école La Mennais

Renaud mentionne que les idées de l'an passé sont reprises : la campagne de Bô Sapin, la vente de collations, le Marché de Noël (mardi 12 décembre), une fête du Printemps, la vente de sucreries, une kermesse de fin d'année, la vente de café et de chocolat, etc. Nous aimerions que les enfants soient davantage au cœur de la confection des collations et de tous les projets présentés.

Marie-Philippe mentionne que les parents auront un accès privilégié à ce que la fondation permet comme financement puisque des reportages seront créés par des élèves de l'école à déposer sur la page Facebook des parents de l'école.

11. Parole au comité usagers du SDG

Il n'y a pas de représentants au comité des usagers du SDG.

DOSSIERS D'INFORMATION

12. École La Mennais informations diverses

Nous avons 14 classes et 225 enfants. Les postes d'enseignant sont tous comblés; une enseignante revient en janvier d'un congé de maternité, une remplaçante en 4^e année est présente jusqu'au retour de l'enseignante. Tous les autres membres du personnel sont présents. Cependant, il y a deux postes vacants pour les dineurs de 5^e – 6^e année au service de garde qui représentent environ une dizaine d'heures et un poste de préposée est à l'affichage pour une élève accueillie par l'école. Les demandes de remplacement sont envoyées hebdomadairement par la technicienne du service de garde.

Sur l'équipe TEAMS du CÉ, les documents du projet éducatif et du plan de lutte contre l'intimidation ont été déposés. Le volet éducatif concerne l'écriture et l'augmentation du nombre d'élèves réussissant cette compétence en français. Cette année, le moyen sera établi et mis en place par les enseignants afin d'obtenir des résultats. Le point concernant ces deux fils conducteurs pourrait être mis à l'ordre du jour de tous les CÉ afin que les parents soient régulièrement mis au courant des actions des acteurs du milieu éducatif de leur enfant. Vanessa mentionne que les professionnelles de l'école ont animé des ateliers sur l'esprit sportif à toutes les classes.

Pour la bibliothèque, le 18 septembre, Madame Langlois a rencontré Vivianne Morin qui s'occupe de la gestion des bibliothèques du Centre de Services scolaires de Montréal. Elles ont discuté davantage du mobilier, car les livres sont de qualité. Madame Morin va prévoir les coûts et les plans pour connaître les étapes qui peuvent être prises en charge par l'école, la

***Adopter** une proposition, un projet, un document signifie qu'on peut le modifier, l'amender ou le recevoir tel qu'il a été soumis initialement.

***Approuver** une proposition veut dire donner son accord. Si le conseil exprime des réserves, il ne peut modifier une proposition. Celle-ci doit alors être revue et soumise de nouveau au conseil d'établissement.



Fondation, le CSSDM, etc. Les enseignants seront consultés à la rencontre du personnel du 1^{er} novembre par Madame Morin. Un processus de consultation auprès des élèves sera réfléchi également.

Nous demandons à connaître d'où vient le montant d'environ 28 000 \$ dans le budget qui peut être utilisé par le CÉ. Cela nous permettrait de prendre des décisions plus éclairées quant aux projets à financer.

13. Présentation du document Rapport annuel du CÉ *

Madame Langlois nous présente le document Rapport annuel du CÉ.

14. Fonctions et pouvoirs du CÉ *

Madame Langlois nous présente ce point qui est contenu dans le même document que le point 13.

15. Fiches thématiques CÉ *

Madame Langlois nous présente ce point qui est contenu dans le même document que le point 13.

16. Formation obligatoire pour les membres CÉ *

Madame Langlois nous présente ce point qui est contenu dans le même document que le point 13.

17. Service de garde : présentation Plateforme du SDG *

Un pamphlet a été créé pour présenter une plateforme, soit un document indiquant les couleurs et les valeurs du service de garde comme bouger, les décroisonnements du mercredi, les portes ouvertes, etc.

Nous discutons de la gestion des jeux et de la possibilité d'offrir des jeux adaptés aux intérêts des élèves. Isabelle Gélinas suggère de créer une Joujouthèque et de faire appel à la responsabilisation des élèves pour la gestion des jeux.

DOSSIERS DE DÉCISION

18. Règles de fonctionnement du conseil d'établissement

18.1. Budget de fonctionnement du conseil d'établissement 400\$

Madame Langlois nous informe de ce budget. Christian Côté mentionne que, l'an passé, ce budget a été remis à la fondation de l'école. Nous attendons avant de décider.

18.2. Budget de formation pour les parents 400\$

Madame Langlois nous informe de ce budget. Marie-Philippe demande qu'une liste de formations possibles soit remise au CÉ. Madame Langlois précise qu'il y a des formations offertes par le CREP. Mathilde Côté mentionne entre autres une

***Adopter** une proposition, un projet, un document signifie qu'on peut le modifier, l'amender ou le recevoir tel qu'il a été soumis initialement.

***Approuver** une proposition veut dire donner son accord. Si le conseil exprime des réserves, il ne peut modifier une proposition. Celle-ci doit alors être revue et soumise de nouveau au conseil d'établissement.



École La Mennais

6521, rue Saint-Denis, Montréal (Québec) H2S 2S1

Téléphone : (514) 596-5288

<http://la-mennais.csdm.ca>

formation sur l'apprentissage par le jeu de société fort intéressante. Nous attendons avant de décider.

18.3. Calendrier des rencontres : 10 octobre, 5 décembre, 6 février. X avril et X juin .

Les deux autres rencontres se feront le mardi 9 avril et le mardi 4 juin.

18.4. Régie interne (document à valider) *

Madame Langlois présente le document créé l'an passé. Lors de la prochaine rencontre, nous mettrons à jour le document qui représentera la régie interne du CÉ 2023-2024. Il est donc nécessaire de le lire d'ici la prochaine rencontre.

19. Service de garde : réglementation 23-24 *

La réglementation du service de garde est présentée. Madame Langlois suggère que les formulaires soient insérés en annexe de ce document afin que les parents puissent les utiliser au besoin.

Renaud Clément suggère que la période de devoirs soit offerte après une période d'activités physiques afin de favoriser la concentration après une longue période de travail. Un sondage pourrait être mis en place. Ce sondage pourrait présenter différents scénarios.

Christian Côté demande quelles sont les obligations du service de garde en lien avec l'aménagement du temps. D'ici les possibles modifications, nous conservons le statu quo des réglementations passées. D'ici le 27 octobre, le CÉ approuvera les réglementations par courriel.

À la page 2, « Une période calme de trente minutes (collation, devoir-leçons, lecture, dessin) est prévue du lundi au vendredi. » est un amendement proposé par Christian Côté et approuvé par Marie-Philippe Neault.

20. Acte d'établissement

Madame Langlois présente le contenu d'un acte d'établissement qui mentionne les travaux majeurs de réfection concernant la brique. Il est indiqué que, advenant un impact sur l'occupation de l'école, des consultations se tiendront à l'avance. Ce scénario est donc envisagé puisque c'est la première année où il en est fait mention dans le document.

Le CÉ approuve l'acte d'établissement tel que présenté.

*** Documents se retrouvant dans le TEAMS La Mennais CÉ**

21. Activités éducatives nécessitant un déplacement à l'extérieur des locaux de l'école = Sorties scolaires

Approuve la programmation (LIP art. 87)

- Aucune date spécifique – 601 : Visite du festival MURAL (activité payée par l'école)
- 19 octobre - 601 et 401 : À la Tohu (activité gratuite)

***Adopter** une proposition, un projet, un document signifie qu'on peut le modifier, l'amender ou le recevoir tel qu'il a été soumis initialement.

***Approuver** une proposition veut dire donner son accord. Si le conseil exprime des réserves, il ne peut modifier une proposition. Celle-ci doit alors être revue et soumise de nouveau au conseil d'établissement.



École La Mennais

6521, rue Saint-Denis, Montréal (Québec) H2S 2S1

Téléphone : (514) 596-5288

<http://la-mennais.csdm.ca>

- 3 novembre - 404 : Vivre en Nouvelle-France (activité payée par l'école)
- 3 novembre - 601 : Maison Théâtre (activité payée par l'école)
- 22 novembre - 604 : Salon du Livre (activité gratuite)
- 23 novembre - 601 + 401 : Salon du Livre (activité gratuite)
- 28 novembre – 301 + 302 : Musée des Beaux-Arts (Crédit de l'an passé)
- 29 novembre – 601 : MEM (activité gratuite)
- 5 décembre - 301-302 : Espace Go (Crédit de 2021-2022)
- 7 décembre – 604 : Biodôme (payée par l'école)
- 20 décembre – Mat 4 et 5 ans (payée par l'école)
- 27 février - 301-302 : Pointe à Callières (payée par l'école)
- 15 mars – 601 : Maison Théâtre (payée par l'école)
- 9 avril : 301-302 : Pointe à Callières (payée par l'école)
- 31 mai : Mat 4 ans : Biodôme (payée par l'école)
- 7 juin : Mat 4 ans : Jardin Botanique (payée par l'école)

Toutes les sorties sont approuvées à l'unanimité par le CÉ.

22. Varia

Service Traiteur : Ce point est abordé par Renaud. Des plaintes ont été formulées par les premiers clients de ce service traiteur, soit les enfants. Des repas sont peu appétissants ou ne sont pas mangés en entier, donc ne sont pas adaptés au goût des enfants. Madame Langlois demande si les enfants sont au cœur du processus de choix des repas. Il existe trois traiteurs homologués au sein du CSSDM. Cependant, le contrat est signé pour l'année scolaire.

Nous sommes à la recherche de solutions pour l'année prochaine.

23. Prochaine rencontre : mardi 5 décembre 2023 à 18 h 30

24. Levée de l'assemblée

21 h 52

Présidence du CÉ

Secrétaire du CÉ

***Adopter** une proposition, un projet, un document signifie qu'on peut le modifier, l'amender ou le recevoir tel qu'il a été soumis initialement.

***Approuver** une proposition veut dire donner son accord. Si le conseil exprime des réserves, il ne peut modifier une proposition. Celle-ci doit alors être revue et soumise de nouveau au conseil d'établissement.